



## Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

Saint Vulbas, le 23 avril 2019

### Compte rendu du CSE du 11 avril 2019

**Président :** Frédéric Grassart (Directeur des opérations logistiques) assisté de Camille Bourbon (RRH), de Jérôme Fourniguet Legendre (DEX) et de Virginie Lequy (Responsable méthode et en charge du dossier sécurité)

**Membres élus titulaires présents :** Alain Jouan, Hervé Barrois, Aurélien Delorme, Magali Czorlich, Sandra Lorenzi, Elodie Martin, Angélique Evrard, Sylvain De Nicola, Viviane Debonnel, Gregory Chiarot.

La séance est ouverte à 9h30.

#### 1. Le rapport annuel unique 2018 et plan de prévention 2019.

Les documents présentés sont annexés à ce compte rendu.

Le président indique que le document unique sera remis à jour par le responsable sécurité qui sera embauché directement par LSI sur le troisième trimestre de cette année.

Le secrétaire aimerait qu'une rubrique particulière soit ajoutée au plan de prévention: Les risques chimiques, Les cancérigènes, les cancérogènes et les perturbateurs endocriniens.

Sur le rapport annuel, les membres aimeraient qu'une différenciation soit faite en rapport avec le statut des salariés (ouvriers, employés, AM, cadres).

Le président et les membres demandent la mise en place d'un plan d'action qui permettra le suivi et la communication auprès de l'ensemble des salariés. Il permettra également de rassembler les propositions d'action du CSE.

Un plan d'action dénommé PA10 est actuellement utilisé uniquement par la Direction. Le secrétaire demande une copie de celui-ci.

#### Autres remarques :

Les membres demandent la copie finalisée du livret d'accueil.

Les membres demandent une copie de l'ensemble des documents de vérification périodique des installations.

Le président rappelle que les inspections sécurité sont prévues dans l'accord régissant le fonctionnement de l'instance et qu'elles seront faites par des élus accompagnés du responsable sécurité.

La RRH indique que les formations sécurité pourraient être idéalement dispensées sur les périodes de basse activité soit en mai et en décembre (exercice d'évacuation et d'utilisation des moyens de premier secours).



## **Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas**

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

### **2. Le livret sur le projet caristes.**

Le livret présenté et annexé à ce compte rendu a été beaucoup commenté par les membres et de nombreuses remarques, suggestions ont été faites. Le livret devra donc être finalisé et représenté pour avis consultatif avant présentation aux caristes.

### **3. Le projet de gestion des déchets.**

Il s'agit d'une action TMS Pro. Qu'est-ce que c'est ? :

En France, les troubles musculo-squelettiques (TMS) sont la première cause de maladie professionnelle reconnue (plus de 87 %) et leur nombre a augmenté de 60 % en 10 ans. Ces pathologies touchent toutes les entreprises et tous les secteurs d'activité. Prévenir les TMS est devenu un véritable enjeu social et économique compte tenu des conséquences humaines graves qu'ils entraînent pour les salariés et des coûts importants qu'ils génèrent pour les entreprises et la collectivité. Pour aider les petites et moyennes entreprises à s'engager dans une démarche de prévention de ce risque, l'Assurance Maladie – Risques Professionnels lance TMS Pros Diagnostic.

>> Concrètement, qu'est-ce que l'Assurance Maladie – Risques Professionnels propose?

TMS Pros Diagnostic aide financièrement à initier et formaliser un projet de prévention.

Plafonnée à 25 000€, cette aide peut financer 70 % du montant de ces prestations (HT) :

- la formation d'une personne ressource en interne pour qu'elle soit capable d'animer et de mettre en œuvre un projet de prévention des TMS dans l'entreprise, c'est-à-dire réaliser un diagnostic et un plan d'actions de prévention des TMS.
- Et/ou une prestation ergonomique pour la réalisation d'un diagnostic de prévention des TMS, incluant l'étude des situations de travail concernées et le plan d'actions. Ce plan d'actions peut recommander la mise en place dans l'entreprise de solutions techniques et organisationnelles (ex : achat d'équipements adaptés, changement d'organisation du travail, adaptation d'un poste...) et de formations adaptées pour les salariés concernés.

Projet TMS Pro de l'entreprise en annexe de ce compte-rendu.

Sur le choix de la personne ressource :

Deux candidats : Sylvain De Nicola (choisi par l'ancien CHSCT) et Alain Jouan.

Vote de catégorie 2 :

Sylvain de Nicola : 8 pour, 0 contre, 2 blanc ou nul

Alain Jouan : 9 pour, 0 contre, 1 blanc ou nul

Alain Jouan se désiste.

Sylvain de Nicola sera la personne ressource de la démarche TMS Pro et suivra donc la formation. Il devra en tant que membre du CSE rendre compte à l'ensemble des membres de son travail au fur et à mesure de l'avancée du projet et de sa formation.



## **Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas**

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

### **Sur le choix du projet gestion des déchets (2 compacteurs carton et un plastique neufs) :**

**Vote consultatif après une suspension de séance de 9h56 à 10h25:**

**2 Pour, 0 contre, 8 blancs**

**Les membres expliquent qu'ils auraient aimé avoir le choix entre plusieurs projets et souhaiteraient un projet sur une activité ayant des risques sur la santé plus significatifs (manutention en réception, préparation, réapprovisionnement).**

**La Direction explique que le projet présenté est facile à mettre en œuvre, qu'il sera prêt pour fin avril (date butoir de remise des dossiers pour cette année) et qu'il sera très concret pour les salariés. Il permettra ainsi à l'entreprise de « se faire la main » pour les projets futurs et de former rapidement une personne ressource.**

**Puisqu'il s'agit d'un avis consultatif, le président décide que ce sera le projet présenté dans le cadre de la démarche TMS PRO.**

### **4. Le bilan des AT 2019.**

**Le document présenté est annexé à ce compte rendu.**

**La hausse des AT causée par une blessure sur les membres supérieurs est significative.**

**Les membres demandent que des actions soient mises en place afin de diminuer cela.**

**Comme il s'agit surtout d'une augmentation des blessures de l'épaule, la réimplantation de l'entrepôt et le rappel des consignes « geste et posture » devraient rapidement faire baisser ce risque de traumatisme.**

### **5. La trame enquête pour les AT / incidents et MP.**

**Le document présenté est annexé au compte rendu.**

**Un encart « témoin » sera rajouté.**

**La séance est levée à 16h.**

**Le Secrétaire  
Alain JOUAN**

**Le Président  
Frédéric GRASSART**